

Ville
de



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
(ROB)**

Ville de Liffré

2025

**Conseil municipal
du 27 février 2025**

SOMMAIRE :

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2025 :.....	4
1.1. La conjoncture économique :.....	4
1.1.1) Le contexte international :.....	4
1.1.2) Le contexte macroéconomique français : croissance, déficit et endettement :.....	4
1.1.3) Le niveau d'inflation envisagé en France :.....	5
1.2. Les principales dispositions de la loi de finances 2025 concernant le bloc communal :.....	6
1.2.1) Dispositions concernant la fiscalité :.....	6
1.2.2) Dispositions relatives aux concours financiers de l'État :	7
1.2.3) Dispositions relatives à la transition écologique :.....	8
2. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2024 :.....	9
2.1) LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE :	9
2.2) ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL :.....	10
2.2.1) Dépenses de fonctionnement – présentation comptable :	10
2.2.2) Recettes de fonctionnement – présentation comptable :.....	14
2.2.3) Dépenses d'investissement :	16
2.2.4) Recettes d'investissement :.....	18
2.2.5) Les ratios nationaux obligatoires	19
2.3) TABLEAU DES GRANDS EQUILIBRES RETROSEPECTIVE :	21
3. L'ANALYSE DE LA DETTE :.....	24
4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET LA PROSPECTIVE :.....	27
4.1) PERSPECTIVES EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :.....	27
4.2) PERSPECTIVES EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT:	28
4.3) PROJETS D'INVESTISSEMENT :.....	29
4.4) ANALYSE FINANCIERE DU SCENARIO PROSPECTIF RETENU :	32
CONCLUSION :	35

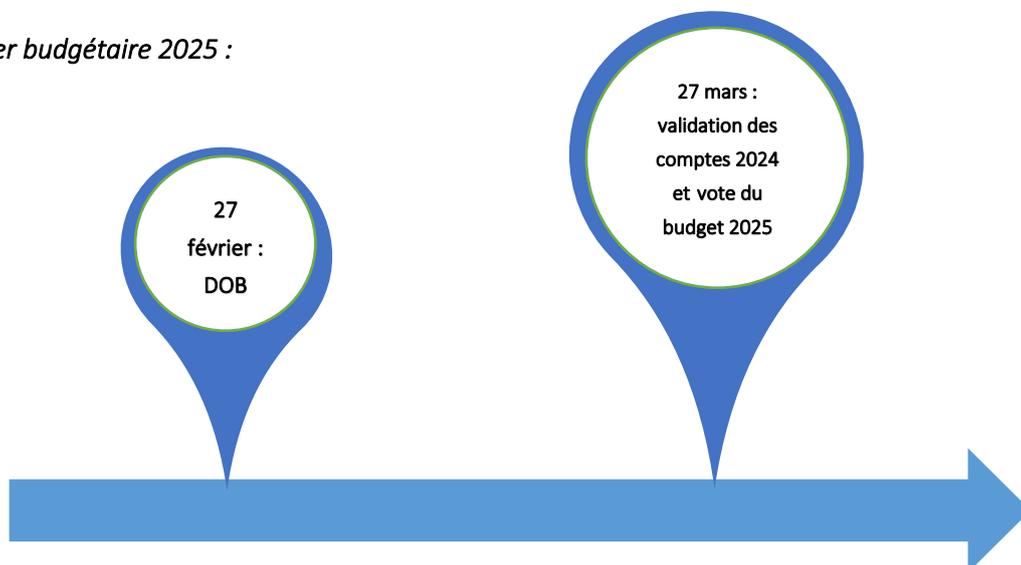
INTRODUCTION

Dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale, la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires constitue la première étape, en précédant l'approbation du budget primitif (jusqu'au 15 avril) et les éventuelles décisions modificatives en cours d'exercice ; le cycle budgétaire se clôturant par le vote du compte administratif (exécutions comptables d'une année N).

Toutes les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI et syndicats qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) et le département (article L. 3312-1 CGCT) doivent faire voter un débat d'orientation budgétaire dans les 10 semaines avant le vote du budget.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Calendrier budgétaire 2025 :



La loi NOTRe du 07 août 2015, en son article 107, dans un objectif de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales, est venu préciser le contenu de ce débat. Celui-ci doit ainsi s'appuyer sur un ROB, dont le formalisme reste à l'appréciation des collectivités mais dont le contenu a été précisé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 : orientations budgétaires, programmation d'investissement et structure et gestion de l'encours de la dette contractée.

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2025 :

1.1. La conjoncture économique :

1.1.1) Le contexte international :

Une croissance mondiale modérée et hétérogène :

La croissance économique mondiale en 2025 devrait rester faible, autour de 2,5 % à 3 %, selon les prévisions du FMI et de la Banque mondiale. Plusieurs facteurs expliquent ce ralentissement :

- **Les politiques monétaires restrictives** : Les taux d'intérêt élevés, maintenus par les banques centrales (Fed, BCE), freinent l'investissement et la consommation.
- **Les incertitudes géopolitiques** : Les tensions en Ukraine, au Moyen-Orient et la rivalité entre la Chine et les États-Unis pèsent sur la confiance des marchés.
- **La transition économique en Chine** : La croissance chinoise ralentit (autour de 4-4,5 %), affectant le commerce mondial et les exportations des pays émergents.
- **La faiblesse de la demande européenne** : La zone euro pourrait connaître une croissance inférieure à 1 %, freinée par la désinflation et le manque de dynamisme économique.

Les États-Unis devraient afficher une croissance plus résiliente (autour de 2 %), tandis que les pays émergents (hors Chine) resteront les principaux moteurs de l'économie mondiale.

Une inflation en baisse mais encore présente

Après les pics inflationnistes de 2022-2023, l'inflation devrait continuer à ralentir, mais rester au-dessus des niveaux d'avant-crise dans certaines régions :

- États-Unis et zone euro : L'inflation devrait converger vers 2-3 %, grâce à la baisse des prix de l'énergie et au resserrement monétaire.
- Pays émergents : L'inflation restera plus élevée, notamment en Amérique latine et en Afrique, en raison des pressions sur les devises et des tensions alimentaires.

Une remontée des prix du pétrole ou de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement pourraient raviver l'inflation.

Les banques centrales devraient adopter une politique plus flexible en 2025, avec de possibles baisses de taux en fin d'année si l'inflation est sous contrôle, pour soutenir la croissance.

1.1.2) Le contexte macroéconomique français : croissance, déficit et endettement :

Le gouvernement table sur une croissance de 1,1 % en 2025, identique à celle de 2024.

Les principaux moteurs de cette croissance seraient :

- Une désinflation progressive, redonnant du pouvoir d'achat aux ménages.
- Un léger rebond de l'investissement, notamment grâce aux projets liés à la transition écologique.
- Un commerce extérieur en amélioration, si la conjoncture internationale devient plus favorable.

Cependant, plusieurs risques persistent, notamment la faiblesse de la demande intérieure et le coût élevé du crédit pour les entreprises.

Concernant le déficit public, le gouvernement prévoit un déficit public de 5,4 % du PIB en 2025, après 6,1 % anticipés en 2024, marquant une réduction progressive mais encore insuffisante pour respecter les règles européennes (objectif des 3 % du PIB).

La dette publique devrait atteindre 115,5 % du PIB en 2025, un niveau proche de celui de 2024. Avec des taux d'intérêt encore hauts, le coût du remboursement de la dette devient un poste de dépense majeur, limitant les marges de manœuvre de l'État.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 vise un redressement progressif des finances publiques, mais la trajectoire reste fragile. La croissance modérée risque de limiter les recettes fiscales, rendant difficile la réduction rapide du déficit et de la dette. Le gouvernement devra arbitrer entre rigueur budgétaire et soutien à l'investissement pour éviter un ralentissement trop marqué de l'économie.

1.1.3) Le niveau d'inflation envisagé en France :

L'inflation en France devrait continuer à ralentir en 2025 après les hausses marquées des années précédentes. Les prévisions varient légèrement selon les sources :

- Gouvernement (PLF 2025) : environ 2,6 %
- Banque de France : entre 2,5 % et 3 %
- FMI et BCE : autour de 2,5 %

Ce ralentissement de l'inflation s'explique notamment par :

- La baisse des prix de l'énergie : Après les chocs énergétiques de 2022-2023, la stabilisation des prix du gaz et du pétrole devrait limiter l'inflation
- Les politiques monétaires restrictives : La BCE maintient des taux d'intérêt élevés, freinant la demande et la hausse des prix.
- La stabilisation des salaires : Après plusieurs hausses pour compenser l'inflation, la progression des salaires devrait ralentir, réduisant la pression inflationniste.

Néanmoins, selon les premières estimations des associations d'élus locaux (AMF, France Urbaine) et des études économiques, le « Panier du Maire » (qui mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des mairies en prenant en compte des spécificités de la dépense publique communale) devrait augmenter de 3,5 % à 4,5 % en 2025, contre une inflation nationale prévue autour de 2,5 %.

1.2. Les principales dispositions de la loi de finances 2025 concernant le bloc communal :

C'est dans un contexte inédit qu'a finalement été adopté le projet de loi de finances (PLF) pour 2025. Ce dernier avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025. Le PLF 2025 a finalement été adopté après que le Premier Ministre a fait usage de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution sur le texte issu de la commission mixte paritaire, et après avoir échappé à la motion de censure déposée par le groupe de La France insoumise.

Au-delà, le texte comporte de nombreuses dispositions concernant les communes et leurs intercommunalités et notamment :

- Dispositions concernant la fiscalité
- Dispositions relatives aux dotations de l'État, en fonctionnement et en investissement
- Dispositions relatives à la transition écologique

1.2.1) Dispositions concernant la fiscalité :

- Revalorisation forfaitaire des bases de 1.7 %.

Depuis la Loi de Finances 2018, cette revalorisation ne relève plus d'une fixation par amendement parlementaire mais est calculée en fonction de l'évolution entre novembre de N-2 et N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Publié par l'INSEE, la revalorisation de cet indice est de 1,7% en 2024. Cette hausse reste modérée par rapport aux dernières revalorisations.

Cette revalorisation de 1,7 % s'appliquera notamment aux bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)...

Evolution des augmentations annuelles des bases locatives servant de référence au calcul de l'imposition locale

2021	2022	2023	2024	2025
+0.2%	+3.4%	+7,1%	3,8 %	1,7 %

Pour la ville de Liffré :

D'après les premières informations transmises par la Direction Régionale des Finances Publiques, les bases d'impositions 2024 se situeraient à :

12 528 000 € en 2025 (bases 2024 : 11 993 008 €) pour la TFPB, soit un effet cumulé de la part forfaitaire et de la part dynamique des bases de 4.46%.

- **Aménagement des dispositifs de déductions et d'exonérations en TFPNB (articles 18 LF)**

La LF propose un rehaussement du taux d'exonération TFPNB de 20% à 30% au profit des terres agricoles. Le budget des collectivités est donc légèrement mis à contribution car les conditions de compensation sont inchangées.

1.2.2) Dispositions relatives aux concours financiers de l'État :

- **Dotation Globale de Fonctionnement**

La version du projet de texte adoptée en première lecture au Sénat prévoyait que la dotation globale de fonctionnement progresse de 290 millions d'euros en 2025. Ce qui permettait de financer intégralement la croissance, cette année, de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Mais la commission mixte paritaire a ramené la hausse de la DGF à près de 150 millions d'euros en 2025.

Attention, cette augmentation de la DGF du bloc communal ne concerne que le montant global de l'enveloppe. Elle ne signifie pas que chaque commune et EPCI recevra un montant supérieur de DGF par rapport à 2024. Les montants individuels de DGF attribués en 2025 pourront être à la hausse ou à la baisse selon les communes et EPCI en fonction de l'évolution de la situation individuelle au regard des critères et règles de calcul appliqués pour répartir la DGF.

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) va être réduite de 145 millions d'euros en 2025, afin de compenser dans le budget de l'État le financement de la moitié de l'augmentation des dotations de péréquation en direction des communes.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a, elle, été sanctuarisée. Son montant sera identique à celui de l'an dernier (1,046 milliard d'euros en autorisations d'engagement)

Pour la ville de Liffré :

En 2024, la Ville a perçu un montant total de DGF de 1 161 014 € répartis comme suit :

- Dotation forfaitaire : 304 358 €, en hausse de 33 K€

- Dotation de solidarité rurale : 717 437 €, en hausse de 107 K€

- Dotation nationale de péréquation : 139 219 €, en hausse de 17K€

Pour la ville de Liffré :

En 2024, la ville a reçu une notification concernant la DETR à hauteur de 210 000 € pour la construction du nouveau restaurant scolaire de l'école Jules Ferry - site Jacques Prévert. En 2025, elle a déposé un dossier de demande de DETR pour les travaux de la mairie et un dossier de demande de DSIL pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Ferry sur le site Jacques Prévert.

1.2.3) Dispositions relatives à la transition écologique :

La Loi de Finances pour 2025 prévoit plusieurs dispositifs en faveur de la transition énergétique, de la gestion durable des ressources, et de l'adaptation des infrastructures locales aux changements climatiques. Voici les principaux points concernant la transition écologique pour les collectivités locales.

- **Le Fonds Vert**

Lancé dans les précédentes lois de finances, le fonds vert s'élevait à 2,5 Mds€ en autorisations d'engagement en 2024. En 2025, il s'élèvera à 2 milliards d'euros. Ce fonds est destiné à soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition énergétique et écologique. Il est spécifiquement orienté vers les projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et moderniser les infrastructures vertes.

- **Le Budget Vert**

Le Budget Vert est une approche novatrice qui consiste à intégrer des objectifs écologiques dans le budget de l'État. Pour 2025, l'accent est mis sur une meilleure évaluation de l'impact écologique des dépenses publiques, notamment celles des collectivités.

Bien que les montants spécifiques liés au Budget Vert ne soient pas toujours distinctement alloués, il s'agit d'un mécanisme de suivi et de contrôle pour s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière compatible avec les objectifs environnementaux du pays.

- **La Dette Verte**

La Dette Verte, c'est-à-dire les obligations émises spécifiquement pour financer des projets écologiques, reste un instrument clé en 2025. Les collectivités peuvent y avoir recours pour financer des projets de transition énergétique ou de gestion des ressources naturelles, en particulier pour des infrastructures durables comme les systèmes d'énergie renouvelable ou la gestion des eaux.

En 2025, l'État envisage de continuer à émettre des obligations vertes pour un montant estimé à 10 milliards d'euros. Ces fonds sont disponibles pour les collectivités qui présentent des projets compatibles avec les objectifs climatiques

2. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2024 :

Les opérations de clôture des comptes 2024 sont en voie de finalisation et donnent lieu à l'édition des comptes administratifs (ordonnateur) et comptes de gestion (comptable) qui seront soumis à approbation du Conseil Municipal en même temps que le vote du budget principal 2025 prévu le 27 mars 2025.

2.1) LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE :

Le tableau ci-dessous illustre la composition du résultat de clôture cumulé de tous les budgets de la ville de Liffré au 31/12/2023 et au 31/12/2024 :

Résultats prévisionnels	Résultat de clôture 2023	Résultat cumulé de FCT 2024	Résultat cumulé d'INVT 2024	Résultat de clôture 2024
Budget principal	6 674 439 €	1 586 180 €	4 757 109 €	6 343 289 €
Budget annexe des bâtiments commerciaux	165 010 €	138 250 €	14 714 €	152 963 €
Budget annexe des réserves foncières	- 314 435 €	- 116 469 €	- 225 085 €	- 341 553 €
Résultats cumulés	6 544 927 €	1 607 961 €	4 546 738 €	6 154 699 €

En 2024, comme en 2023, les résultats de clôture du budget principal sont excédentaires, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

En 2024, seul le budget annexe des réserves foncières est déficitaire. L'équilibre global s'effectue par l'excédent budgétaire du budget principal.

Enjeux et perspectives des budgets annexes :

- Le budget annexe des réserves foncières** : ce budget clôture au 31/12/2024 avec un déficit de 383 190,26 €. Pour mémoire, ce budget est structurellement en déficit : les seules dépenses de ce budget concernent le remboursement des 3 emprunts encore en cours et éventuellement, dans une moindre mesure, des frais de notaire et de géomètre en fonction des cessions réalisées. Les seules recettes sont celles issues d'éventuelles ventes de terrains ou de biens. Aussi, il n'y a plus lieu d'avoir un budget annexe spécifique pour suivre ces quelques écritures qui peuvent tout à fait être effectuées sur le budget principal. **Le Conseil municipal a autorisé la clôture du budget annexe des Réserves foncières au 31 décembre 2024.** En 2025, les 3 emprunts qui étaient en cours ainsi que l'actif (les terrains et biens immobiliers) sont donc réintégrés au budget principal.
- Le budget annexe des bâtiments commerciaux** : en 2024, ce budget clôture en déficit de fonctionnement (hors reports de résultats) : -26 K€. Il s'agit notamment de la conséquence du départ de LCC et du CIAS du 24 rue de la Fontaine dont les recettes de location représentaient la majeure partie des recettes de ce budget. Une réflexion est en cours concernant le devenir du bâtiment municipal, qui accueille également les archives de la Commune.

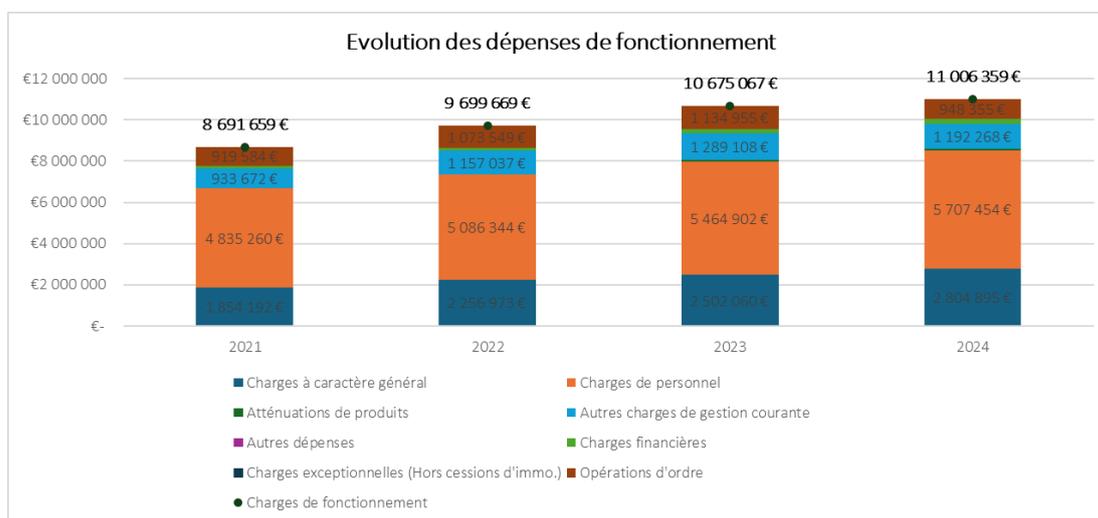
2.2) ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL :

En ce qui concerne le budget principal, il est proposé ici un retour sur les grands postes budgétaires, en dépenses et en recettes, sur la section de fonctionnement ainsi qu'un bilan des projets d'investissement mis en œuvre en 2024.

2.2.1) Dépenses de fonctionnement – présentation comptable :

Évolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement depuis 4 ans

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	1 854 192,28	2 256 973,27	2 502 059,55	2 804 894,67
Charges de personnel	4 835 259,93	5 086 344,07	5 464 902,35	5 707 453,63
Atténuations de produits	79,00	7,00	89 885,00	98 080,78
Autres charges de gestion courante	933 672,28	1 157 037,47	1 289 107,93	1 192 268,15
- Dont dépenses d'intervention	823 409,42	1 050 274,51	1 176 912,85	1 002 009,73
Autres dépenses	3 735,41	0,00	0,00	0,00
Charges financières	143 123,16	124 419,13	190 526,90	249 543,77
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	2 012,35	1 338,95	3 630,80	5 763,19
Opérations d'ordre	919 584,17	1 073 549,22	1 134 954,51	948 355,30
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de fonctionnement	8 691 658,58	9 699 669,11	10 675 067,04	11 006 359,49



Evolution des charges à caractère général (011) sur la période

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2021	1 854 192,28	4.96 %
2022	2 256 973,27	21.72 %
2023	2 502 059,55	10.86 %

2024

2 804 894,67

12.1 %

Les charges à caractère général, nécessaires au bon fonctionnement de la structure (fluides, fournitures, contrats de services, maintenance, alimentation pour la confection des repas, transport périscolaire des enfants...) ont connu une forte augmentation, notamment depuis 2022. Cette augmentation s'est poursuivie en 2024, notamment du fait des **tarifs de l'énergie qui ont continué d'augmenter** : +222 K€ entre 2021 et 2022, +171 K€ entre 2022 et 2023 et + 234K€ entre 2023 et 2024.

Palmarès des plus fortes augmentations de charges à caractère général (chapitre 011) :

	2021	Poids au 011	2022	2023	2024	Poids au 011
60612 - Énergie - Électricité	349 719,16	19 %	572 389,45	743 586,52	977 994,18	35 %
60623 - Alimentation	254 847,20	14 %	299 119,79	338 754,38	313 674,83	11 %
60632 - Fournitures de petit équipement	212 559,96	11 %	193 872,74	216 066,49	225 237,60	8 %
611 - Contrats de prestations de services	48 983,96	3 %	78 248,53	160 857,20	173 991,12	6 %
615231 - Voiries	103 054,91	6 %	66 103,04	82 973,07	119 669,40	4 %
6188 - Autres frais divers	61 289,01	3 %	66 885,21	91 323,03	108 622,42	4 %
6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	84 743,48	5 %	105 569,56	69 880,39	85 199,26	3 %
6156 - Maintenance	25 001,73	1 %	34 568,71	43 101,26	64 027,63	2 %
60622 - Carburants	32 484,40	2 %	43 989,40	38 141,40	48 712,03	2 %
6262 - Frais de télécommunications	51 490,81	3 %	53 055,23	51 615,45	47 675,98	2 %
6067 - Fournitures scolaires	38 569,64	2 %	39 549,11	45 080,80	47 385,94	2 %
63512 - Taxes foncières	51 295,00	3 %	70 131,00	36 637,00	44 354,00	2 %
60628 - Autres fournitures non stockées	37 659,18	2 %	41 774,06	31 507,87	41 553,90	1 %
6161 - Multirisques	29 084,02	2 %	30 034,79	38 271,83	39 477,99	1 %
6248 - Divers	1 523,80	0 %	0,00	0,00	35 247,77	1 %
Autres	471 886,48	25 %	561 682,65	514 262,86	432 070,62	15 %
TOTAL	1 854 192,28		2 256 973,27	2 502 059,55	2 804 894,67	

Au chapitre des charges à caractère général, les principales dépenses sont l'énergie, l'alimentation, les fournitures et les contrats de prestations de services.

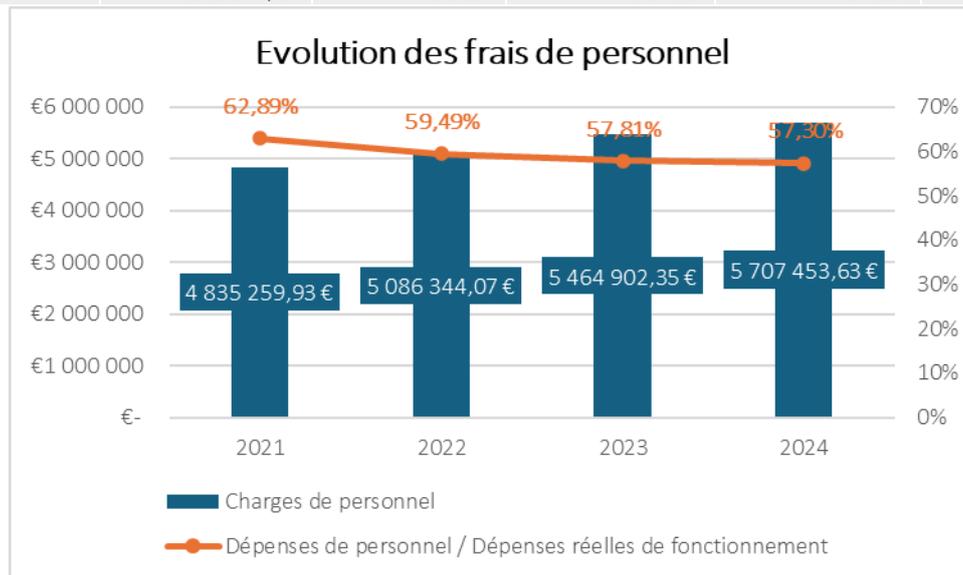
Ce tableau confirme la forte évolution des dépenses d'énergie et l'augmentation de leur poids dans les charges à caractère général. En 2021, les dépenses d'énergie représentaient 19% des charges à caractère général en 2024, elles représentent 35% de ces charges.

On constate également l'augmentation des contrats de prestations de services qui correspond à la fois à une augmentation des coûts des prestations et à la mise en place de nouvelles prestations sur ces dernières années (distribution du liffreé, prestations de maintenance informatique...)

Evolution des frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale	Dépenses de personnel en € / hab
2021	4 835 259,93	0.93 %	62.89 %	57.8 %	611,90 €
2022	5 086 344,07	5.19 %	59.49 %	57.5 %	629,03 €

2023	5 464 902,35	7.44 %	57.81 %	56.0 %	661,21 €
2024	5 707 453,63	4.44 %	57.3 %	56.4 %	660,13 €



Les charges de personnel ont augmenté de 4,44% entre 2023 et 2024. Cette évolution a plusieurs raisons :

- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de +1,5% depuis le 1er juillet 2023 portée sur l'année entière en 2024.
- L'augmentation de 5 points majorés pour les titulaires et contractuels à partir du 1^{er} janvier 2024
- L'augmentation des cotisations patronales
- La révision de l'IFSE (+15 000 € en 2024)
- Le recrutement d'un contrat aidé (0 en 2023, 1 en 2024)
- Le recrutement d'apprentis supplémentaires (2 en 2023, 5 en 2024)
- Les élections européennes et législatives en 2024 : paiement des heures
- Les évolutions liées aux mouvements de personnel

Evolution des autres charges de gestion courante

- En 2022 et 2023, il avait été reversé chaque année 200 000 € du budget principal vers le budget annexe des réserves foncières afin de réduire le déficit de fonctionnement de ce dernier avant sa clôture. Considérant que ce budget annexe allait être clôturé au 31/12/2024, cette écriture n'a pas été réalisée en 2024 ce qui explique **la baisse du chapitre 65**.
- En revanche, certains postes ont augmenté :
 - La participation versée à l'OGEC a augmenté à nouveau en 2024 par un effet conjugué d'une forte augmentation des charges et notamment de l'électricité et de la baisse des effectifs de l'école publique (+80 K€ entre 2023 et 2024).
 - +10 K€ de subvention au CCAS en 2024 pour un soutien total de 210 000 €.
 - Quasiment +10 K€ pour la contribution au SDIS (159 K€ en 2024)
 - Les dépenses informatiques avec notamment le rattrapage des paiements des licences Office 365 : +32 K€ par rapport à 2023

Evolution des atténuations de produits

Si le montant total du chapitre est assez proche de celui de 2023 (+8 K€), la structure des dépenses est un peu différente :

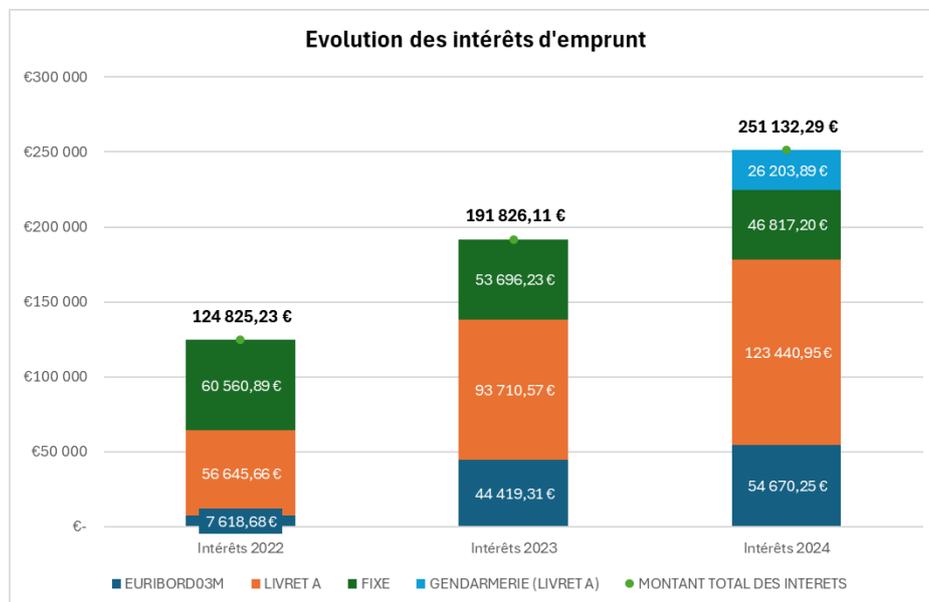
En 2023, le prélèvement de l'Etat sur la fiscalité directe locale lié à la réforme de la TH avait coûté 41 518 €. Il avait également été rattaché 30 500 € pour la prise en compte des 500 € par logement construit et le montant de 17 000 € pour le reversement d'une partie de la taxe foncière perçue sur les zones d'activité à Liffré-Cormier Communauté, prévus dans le Pacte financier et fiscal.

En 2024, un travail a été effectué afin de faire le point sur les dispositions prévues au Pacte financier et fiscal. Au terme de ce travail, la ville a finalement reversé davantage que prévu à Liffré Cormier Communauté : 45 K€ au titre du reversement de la taxe foncière sur les ZAE pour 2023 et 64 K€ pour 2024. Soit un « coût net » de 92 K€ pour 2024 (45 K€ + 64 K€ - 17 K€ de rattachement initialement prévus). Concernant le versement des 500 € par logement construit, il a finalement été décidé de reporter à 2025 la mise en place de cette disposition. Le rattachement initialement prévu en 2023 a donc été annulé par des écritures comptables.

En 2024, il y a eu également 5331 € de dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Des charges financières en augmentation

Le chapitre des charges financières est en augmentation. Alors qu'aucun emprunt n'a été contracté depuis 2021, les charges d'intérêt ont augmenté du fait des emprunts à taux variables et notamment de ceux indexés sur le livret A. A noter qu'en 2024, le montant des intérêts a également augmenté du fait de la clôture du budget annexe Gendarmerie et par conséquent du transfert de l'emprunt vers le budget principal.



2.2.2) Recettes de fonctionnement – présentation comptable :

Évolution des principales recettes de fonctionnement depuis 4 ans (en K€)

	2021	Poids des R Réelles	2022	2023	2024	Poids des R Réelles
Impôts et taxes	6 407 642,59	67 %	6 635 248,86	7 031 979,72	7 560 339,38	67 %
Dotations et subventions	1 640 120,73	17 %	1 666 747,31	2 286 251,29	2 109 741,29	19 %
Autres produits courants stricts	1 284 878,30	13 %	1 447 470,60	1 332 444,79	1 498 520,65	13 %
Atténuations de charges	177 242,18	2 %	122 783,74	234 792,22	126 389,94	1 %
Total des recettes de gestion courante	9 509 883,80	99 %	9 872 250,51	10 885 468,02	11 294 991,26	100 %
Produits financiers	4,50	0 %	5,25	8,25	14,24	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	121 783,10	1 %	80 731,08	646 555,22	1 422,23	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 631 671,40	100 %	9 952 986,84	11 532 031,49	11 296 427,73	100 %
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	87 536,51		86 168,93	116 489,11	123 016,16	
Produits des cessions d'immobilisations	340 909,84		482 931,50	344 881,18	45 644,45	
Excédent de fonctionnement reporté	3 421 658,77		3 421 658,77	3 257 229,71	1 127 451,59	
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	13 481 776,52		13 943 746,04	15 250 631,49	12 592 539,93	
Excédent ou déficit de fonctionnement	4 790 117,94		4 244 076,93	4 575 564,45	1 586 180,44	

A noter qu'en 2024, l'excédent de fonctionnement reporté baisse car 3,5 M€ ont été affectés en section d'investissement au 1068.

Impôts et taxes :

Le chapitre 73 des impôts et taxes a connu **une dynamique de 5,7% en moyenne par an sur la période 2021 – 2024**.

Plus spécifiquement, le compte « impôts directs locaux » a augmenté **de 10,3% en moyenne par an sur la période 2021 – 2024**. Les taux d'imposition ayant été stables sur la période 2021 – 2023 (39,48% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 36,08% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties), nous pouvons constater la dynamique des bases d'imposition enclenchée depuis quelques années en lien direct avec la politique d'accueil de population sur la commune et l'aménagement simultané de lotissements.

	Impôts directs locaux (73111)	Variation impôts directs locaux	Revalorisation forfaitaire des bases	Evolution des taux d'imposition
2021	3 494 673,00			
2022	3 724 856,00	6,59 %	3,4%	0%
2023	4 111 697,00	10,39 %	7,10%	0%
2024	4 685 941,00	13,97 %	3,8%	5%

En 2024, les impôts directs locaux ont augmenté de 13,97% par rapport à 2023 (+574 K€). Il s'agit à la fois du résultat de la dynamique des bases et de l'augmentation des taux de 5% en 2024.

Concernant **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** la tendance à la baisse depuis 2021 s'est poursuivie en 2024. Ces diminutions successives sont principalement attribuées à la crise immobilière, caractérisée par une réduction du nombre de transactions.

	Taxe com. addit. / droits mutation (DMTO)	Variation DMTO		Evolution valeur DMTO
2020	372 740,47			
2021	483 396,54	29,69%		110 656,07 €
2022	437 467,25	-9,50%	-	45 929,29 €
2023	391 013,92	-10,62%	-	46 453,33 €
2024	346 391,00	-11,41%	-	44 622,92 €

- **L'attribution de compensation (AC)** versée par Liffré-Cormier Communauté a **augmenté en 2023** portant le montant à 2 115 K€ (+58 K€). Cette hausse s'explique par la fin de la refacturation du service commun RH.

Dotations et participations :

	Dotations et subventions	Variation dotations et subventions	Dotations et subventions retraitées du filet de sécurité de l'Etat perçu en 2023	Variation dotations et subventions
2020	1 179 701,70		117970170,00%	
2021	1 640 120,73	39,03%	1 640 120,73 €	39,03%
2022	1 666 747,31	1,62%	1 666 747,31 €	1,62%
2023	2 286 251,29	37,17%	1 844 482,29 €	10,66%
2024	2 109 741,29	-7,72%	2 109 741,29 €	14,38%

Le chapitre 74 affiche une baisse entre 2023 et 2024 car en 2023, la ville a perçu 441 769 € concernant le filet de sécurité de l'Etat 2022. Pour rappel, cette dotation visait à compenser certaines augmentations de dépenses (énergie, alimentation et charges de personnel notamment). La commune remplissait les 3 conditions cumulatives fixées par la loi pour pouvoir la percevoir.

Si l'on retire cette « recette exceptionnelle » perçu en 2023, on constate que les « dotations et participations » restent dynamiques (+265 K€ en 2023 et 2024).

Cette dynamique s'explique notamment par l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : +158 K€ entre 2023 et 2024. Chacune des composantes (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) est en augmentation. La dotation de solidarité rurale est celle qui a le plus augmenté (+107 K€).

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2021	811 554,00	9.5 %	102,70	153,00

2022	898 029,00	10.66 %	111,06	157,00
2023	1 002 357,00	11.62 %	121,28	157,00
2024	1 161 014,00	15.83 %	134,28	157,00

Concernant les participations, la ville a perçu en 2024, 12 794 € de participation pour l'amortisseur électricité sur l'année 2023. Elle n'avait rien perçu en 2022.

Elle a également perçu davantage de fonds européen concernant l'aide « lait et fruits à l'école » : 16 K€ en 2024 (contre 6 K€ en 2023).

Elle a aussi perçu une dotation pour les titres sécurisés supérieure à ce qui était prévu (28 K€ en 2024 contre 17,5 K€ en 2023).

Enfin la compensation de l'Etat pour l'exonération des bases, de moitié, de TFPB des locaux industriels est perçue au compte 74833. En 2024, la commune a perçu 594 K€, soit 37 K€ de plus qu'en 2023.

Autres produits courants stricts :

Les recettes des produits des services augmentent de 3,5% entre 2023 et 2024 ce qui représente en valeur une augmentation de 45 K€. L'augmentation provient essentiellement d'une augmentation des recettes issues de la refacturation du périscolaire et des produits issus de la culture (recettes spectacles mais également des refacturations avec les communes partenaires : Saint-Aubin-du-Cormier et la Bouëxière).

Concernant les recettes de location, on observe une augmentation du fait de la perception du loyer de la gendarmerie sur le budget principal (60 450 €). Sans cette recette, on observe une baisse des produits de location entre 2023 et 2024.

Enfin le compte 75888 – autres produits divers de gestion courante s'élève à 73 757 € en 2024. Depuis 2024, il s'agit du compte qui enregistre les produits exceptionnels divers. Avant le changement de nomenclature comptable en M57, ces dépenses étaient imputées sur le chapitre des produits exceptionnels (77). En 2024, différentes régularisations ont été enregistrées sur ce compte ainsi que le remboursement de certains sinistres et la vente de matériels.

2.2.3) Dépenses d'investissement :

	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement brut	1 284 722,03	1 977 728,11	4 639 956,95	2 758 513,85
Taxe d'aménagement (10226)	0,00	9 475,95	0,00	12 130,82
Remboursement de capital	582 147,64	593 096,81	594 298,94	611 982,94
Opérations d'ordre	157 028,89	184 954,51	134 809,30	139 020,25
Déficit d'investissement reporté	968 556,16	0,00	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	2 992 454,72	2 765 255,38	5 369 065,19	3 521 647,86

- **Les investissements 2024 et leurs sources de financement**

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal (hors remboursement du capital de la dette de 612 K€) s'élèvent à un montant d'engagement ou de réalisation total de 3,323 M€ en 2024.

La majorité des investissements concerne les bâtiments : 1,405 M€ en 2024. Une grande partie de ce montant concerne les travaux de l'Aquazic (407 K€ payés en 2024) et la fin des travaux de la salle de sport (354 € payés en 2024).

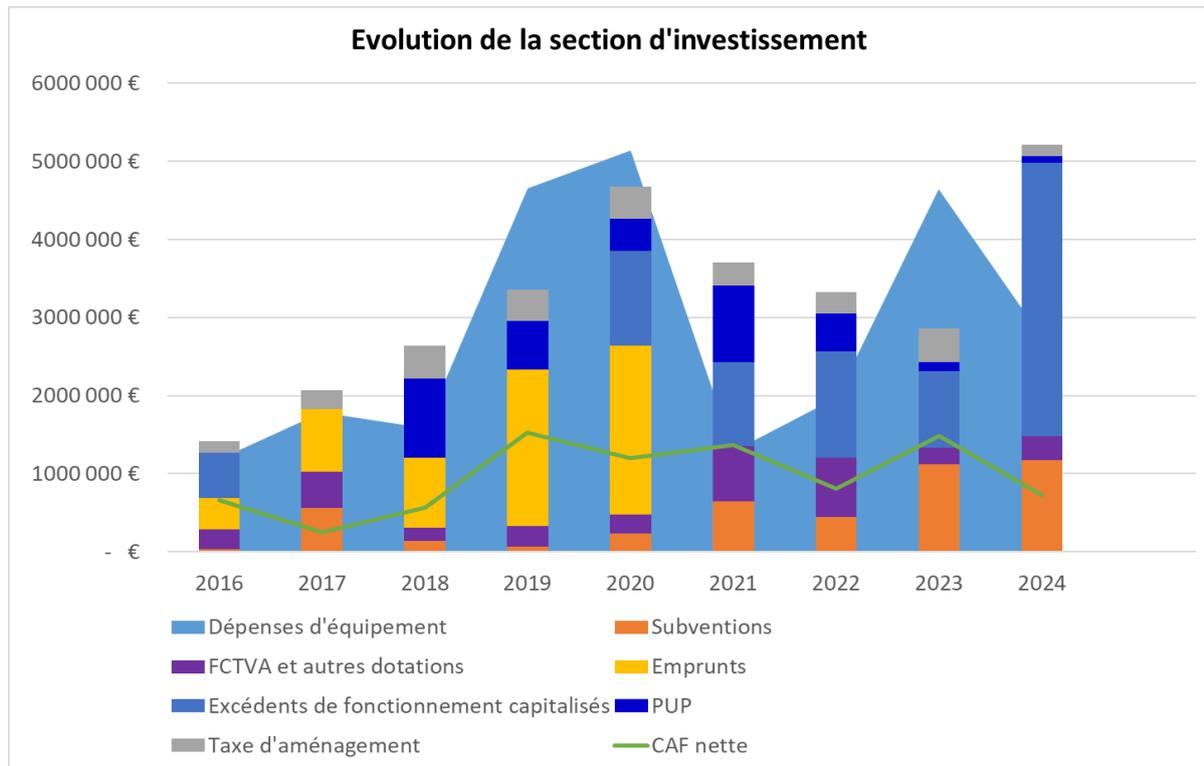
Les travaux de voirie se sont élevés à un peu plus de 808 K€ (réalisé + engagé). Les autres services ont dépensé (réalisé + engagé) autour de 1 023 K€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement par rapport au budget voté est de 70,89 % en 2024.

Les investissements réalisés en 2024 :

Chapitre 20 - 204- 21 et 23	Réalisés		
Détail des investissements :	Montants déjà réalisés sur les exercices antérieurs	Montant réalisé en 2024	Reste-à-réaliser 2024
TOTAL		2 758 513,85 €	565 195 €
ADMINISTRATION GENERALE		14 411,12 €	- €
AMENAGEMENT DE LA PLACE WENDOVER - PROJET CINEMA	5 928 €	16 480,50 €	
Aménagement de la place Wendover	5 928 €	16 480,50 €	AP/CP
BATIMENT		1 405 033,14 €	87 135,42 €
Dotations BATIMENT		326 185,08 €	87 135,42 €
Raccordement RCU		210 000,00 €	
Centre Multi Activités - Partie Culturelle et associative (AP/CP)	966 044 €	407 317,04 €	AP/CP
Construction de la nouvelle salle de sport (AP/CP)	2 664 294 €	353 821,66 €	AP/CP
Construction nouveau restaurant scolaire Prévert (AP/CP)	716 €	107 709,36 €	AP/CP
COMMUNICATION		7 487,74 €	- €
CULTURE		29 708,21 €	- €
ECLAIRAGE PUBLIC		42 032,65 €	7 380,91 €
Autres travaux d'éclairage public		12 058,93 €	7 380,91 €
Achat illuminations de Noël		29 973,72 €	
EDUCATION		21 962,42 €	26 565,32 €
ENFANCE		12 457,42 €	4 127,14 €
ENTRETIEN		15 207,27 €	
ESPACES VERTS		59 195,63 €	5 944,36 €
Dotation espaces verts		56 285,87 €	5 944,36 €
Aires de jeux		2 909,76 €	- €
INFORMATIQUE		202 145,12 €	6 909,00 €
MANIFESTATIONS		13 211,57 €	
MECANIQUE		359 035,26 €	46 775,52 €
POLICE MUNICIPALE		3 514,19 €	- €
PRESTATIONS A LA POPULATION		- €	- €
RESSOURCES HUMAINES		10 424,57 €	- €
RESTAURANT MUNICIPAL		24 688,70 €	- €
SINISTRE		14 536,08 €	11 112,00 €
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE		31 907,63 €	1 115,17 €
URBANISME ET FONCIER		34 796,94 €	
Etude Urbaine et Financière sur des secteurs de renouvellement urbains		33 210,00 €	
Dépenses foncières (notaires, géomètres, enquêtes publiques, ...)		1 586,94 €	
VOIRIE		440 277,69 €	368 130,42 €
Dotations VOIRIE		307 739,51 €	69 861,42 €
Rue de la Bretonnière	1 200 €	9 026,16 €	AP/CP
Etude mobilité		53 856,00 €	16 194,00 €
Carrefour Europe	9 331 €	69 656,02 €	282 075,00 €

2.2.4) Recettes d'investissement :



En 2024, la ville de Liffré a perçu 5,247 M€ de recettes réelles d'investissement qui se répartissent de la façon suivante :

- **3,5 M€ d'affectation au 1068.** Pour rappel, les réserves inscrites au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement par l'assemblée délibérante. (Pour les 3,5 millions d'euros affectés au 1068 en 2024 : cf. la délibération n°2024.068 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal.)
- **310 K€ de FCTVA.** Pour rappel, il s'agit d'une compensation de la charge de TVA (au taux forfaitaire égal de 16,404%) que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels elles ont un droit de propriété. La compensation se fait en N+2 c'est à dire que les recettes de FCTVA 2024 correspondent à une compensation de la charge de TVA supportée par la Commune en 2022.
- **80 K€ résultant des Projets Urbains Partenariaux** signés avec les aménageurs en charge de certaines opérations.
- **1 171 K€ de subventions** d'État, Région et autres partenaires sur des projets spécifiques. En 2024, la ville a notamment perçu :
 - o Une grande partie des financements de la salle des sports (945 K€) :
 - 56 000 € de l'Etat correspondant au solde de la DETR.
 - 375 000 € de la Région
 - 380 000 € du Département

- 133 995 € de Liffré Cormier Communauté
 - 204 600 € concernant les certificats d'économie d'énergie en lien avec le raccordement de 3 de nos équipements au réseau de chaleur.
 - La subvention de l'Agence nationale du sport pour la création d'un terrain de pumptrack (10 172 €)
 - 4 000 € de la Région pour l'acquisition de matériel pour le désherbage alternatif.
 - 5 943 € liés à la répartition 2024 du produit des amendes de police 2023 relatives à la circulation routière.
- **154 K€ de taxe d'aménagement.** Elle est instituée sur les opérations d'aménagement, de construction/reconstruction, agrandissement de bâtiments soumis à autorisations d'urbanisme.
- **Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2024, conformément aux prévisions budgétaires.**

2.2.5) Les ratios nationaux obligatoires :

	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	972,95	1 057,38	1 143,67	1 152,07
Produit des impositions directes / population	442,25	460,65	497,48	544,32
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 193,32	1 205,92	1 371,48	1 283,15
Dépenses d'équipement brut / population	173,19	251,74	569,84	328,90
Encours de dette par habitant	1 230,52	1 129,36	1 033,19	1 017,63
DGF par habitant	102,70	111,06	121,28	134,28
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62.21 %	58.96 %	57.28 %	56.75 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette / recettes réelles de fonctionnement	87.71 %	93.76 %	88.63 %	95.3 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	100.95 %	91.75 %	74.05 %	77.89 %
Dépenses d'équipement brut / RRF	14.21 %	20.63 %	40.85 %	25.18 %
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	20.18 %	14.1 %	18.03 %	11.82 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	14.13 %	8.14 %	12.88 %	6.41 %
Capacité de désendettement	5,00	6,51	4,11	6,59

Moyennes nationales de la strate	2021	2022	2023	2024
DRF hors travaux en régie par habitant - Moyenne Nationale	1079,00	918,00	971,00	1 055,00
Produits des impositions directes / population - Moyenne Nationale	778,00	526,00	525,00	588,00
RRF/Habitant - Moyenne Nationale	1 129,00	1 124,00	1 179,00	1 270,00

Dépenses d'équipement brut / population - Moyenne Nationale	282,00	288,00	335,00	363,00
Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale	812,00	821,00	779,00	782,00
DGF par habitant - Moyenne Nationale	185,00	154,00	153,00	157,00
Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale	57.8 %	57,5 %	56.0 %	56.4 %
DRF et remboursements de dette /RRF - Moyenne Nationale	58,20 %	89,30 %	89.3 %	89.6 %
Dépenses d'équipement brut / RRF - Moyenne Nationale	25,70 %	25,60 %	28.4%	28.6 %
Dette /RRF - Moyenne Nationale	72,00 %	73,00 %	66.1 %	61.6 %

▪ Ratios de niveau

- **Dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Il peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficience des services publics.
- **Recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.
- **Produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.
- **Effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Compte tenu de son objet, il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.
- **Dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Ce ratio est peu significatif au sens où il ne reflète pas la marge de manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio dette/épargne brute.

▪ Ratios de solvabilité financière

- **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
- **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.

- **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.

2.3) TABLEAU DES GRANDS EQUILIBRES RETROSEPTIVE :

	2021	2022	2023	2024
1. Recettes courantes de fonctionnement	9 509 883,80	9 872 250,51	10 885 468,02	11 294 991,26
Fiscalité directe	3 494 673,00	3 724 856,00	4 111 697,00	4 706 198,00
Reversement de fiscalité	2 217 645,58	2 257 304,08	2 253 279,56	2 317 674,58
Dotations et subventions	1 640 120,73	1 666 747,31	2 286 251,29	2 109 741,29
Redevances et autres produits	37 586,00	38 642,00	37 434,00	536 466,80
2. Dépenses courantes de fonctionnement	7 543 088,50	8 424 188,05	9 258 311,85	9 705 488,60
Frais de personnel	4 835 259,93	5 086 344,07	5 464 902,35	5 707 453,63
Charges de gestion générale	1 854 192,28	2 256 973,27	2 502 059,55	2 804 894,67
Autres charges	933 672,28	1 157 037,47	1 289 107,93	1 192 268,15
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	1 966 795,30	1 448 062,46	1 627 156,17	1 589 502,66
4. Résultat financier	-143 118,66	-124 413,88	-190 518,65	-249 529,53
5. Résultat exceptionnel	119 770,75	79 392,13	642 924,42	-4 340,96
6. CAF Brute (3 + 4 + 5)	1 943 447,39	1 403 040,71	2 079 561,94	1 335 632,17
Taux d'épargne brute	20.18 %	14.12 %	18.03 %	11.83 %
7. Recettes définitives d'investissement	2 638 024,69	1 966 160,08	1 875 267,00	1 747 497,47
Dotations et subventions	2 632 615,76	1 961 165,16	1 873 987,00	1 716 253,46
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	4 581 472,08	3 369 200,79	3 954 828,94	3 083 129,64
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	1 284 722,03	1 987 204,06	4 639 956,95	2 770 644,67
Dépenses d'équipement	1 284 722,03	1 977 728,11	4 623 598,26	2 747 226,90
Autres dépenses d'investissement	0,00	9 475,95	16 358,69	23 417,77
10. Remboursement du capital de la dette	579 498,64	591 546,30	592 718,94	611 372,94
11. CAF Nette (6 - 10)	1 363 948,75	811 494,41	1 486 843,00	724 259,23
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	-2 714 602,41	-788 899,92	1 279 426,95	299 497,97
13. Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00
14. Fonds de roulement au 01/01	3 529 308,01	6 500 969,86	7 696 627,52	6 694 351,47
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	6 500 969,86	7 696 627,52	6 674 438,77	6 343 289,32
17. Encours de la dette au 31/12	9 723 546,24	9 131 999,94	8 539 281,00	8 798 469,04
18. Capacité de désendettement (17/6)	5,00	6,51	4,11	6,59



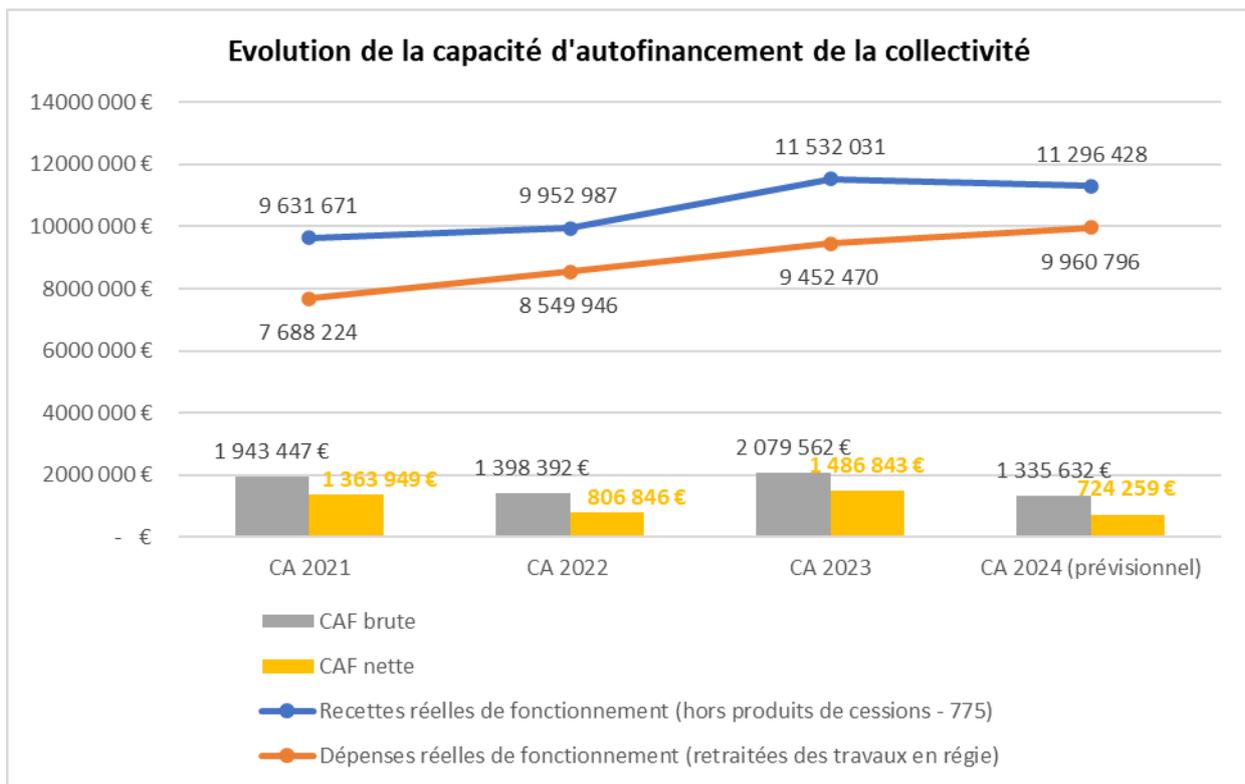
La capacité d'autofinancement :

Notion fondamentale, la capacité d'autofinancement **permet d'analyser financièrement la « santé » d'une collectivité** : l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il de couvrir le remboursement en capital des emprunts contractés ? Est-ce que cet excédent dégage une ressource pour financer, en partie, les dépenses d'investissement de la collectivité ?

Deux notions sont à appréhender :

- **La CAF brute**, qui est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) diminués des charges réelles de fonctionnement (décaissables) ;
- **La CAF nette**, qui est égale à la CAF brute diminuée du remboursement du capital de la dette contractée supporté sur la section d'investissement.

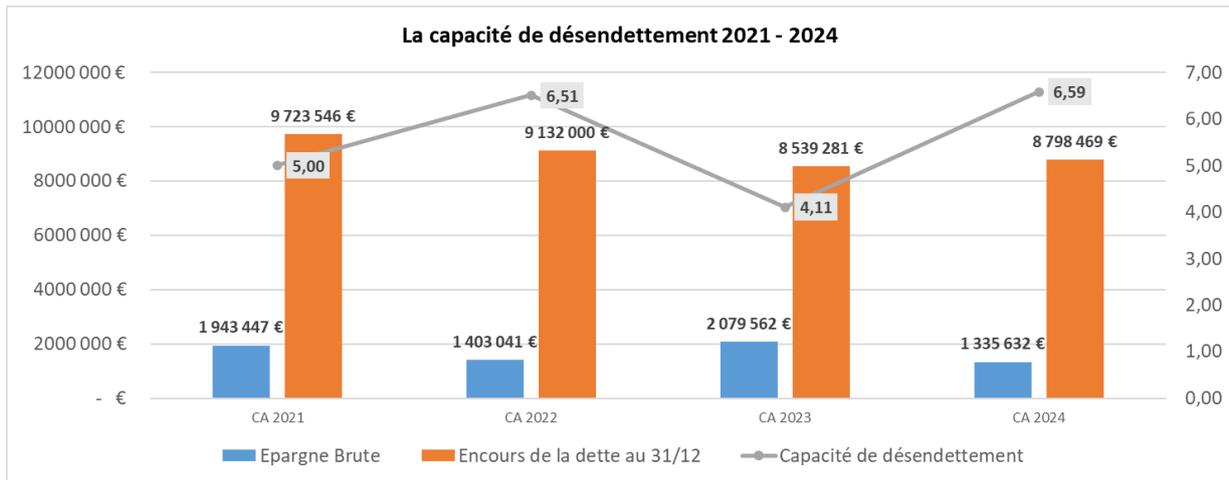
A partir de la CAF nette, un financement disponible est déterminé pour les dépenses d'investissement, en complément des dotations/subventions d'investissement potentielles et du FCTVA. Cette CAF nette est examinée par les organismes bancaires pour déterminer la capacité de la collectivité à contracter de nouveaux emprunts.



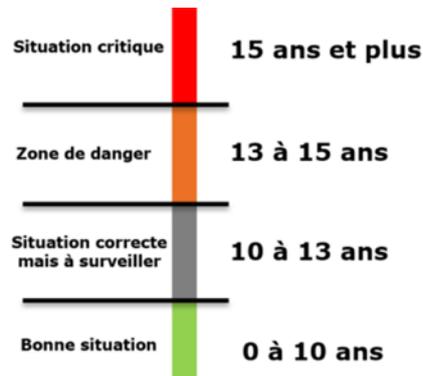
En 2024, l'épargne nette baisse pour retrouver un niveau assez proche de celui observé en 2022. A noter qu'en 2023, deux éléments conjoncturels sont venus améliorer les capacités d'autofinancement :

- La perception du filet de sécurité de l'Etat : 441 769 €
- Le remboursement de l'assurance pour le sinistre Ferry : 621 782,52 €

Corrigée de ces deux éléments, l'épargne nette s'élèverait à 423 291 € en 2023. Aussi, sans la prise en compte de ces deux éléments conjoncturels, le niveau d'autofinancement augmente en 2024.



La collectivité n'ayant pas eu recours à l'emprunt sur la période 2021 – 2024 réduit chaque année son encours de dette. La capacité de désendettement augmente en 2024 du fait de la baisse de l'épargne brute pour se fixer à 6.59 ans. Lorsque la capacité de désendettement se situe entre 0 et 10 ans, la situation est considérée comme bonne.



3. L'ANALYSE DE LA DETTE :

Sur le budget principal, l'encours de dette est de 8 798 K€ au 31 décembre 2024, soit une dette par habitant de 1 017,63 €/habitant (population INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2024). L'encours moyen de dette par habitant était de 788 € pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants en 2022 dans les budgets principaux.

Sur les budgets annexes (bâtiments commerciaux et réserves foncières), l'encours de dette est de 743 K€ au 31 décembre 2024.

La capacité de désendettement est de 6,59 années sur le budget principal au 31 décembre 2024, en augmentation par rapport à 2023 (4,10), notamment du fait de l'intégration dans le budget principal de l'emprunt du budget annexe Gendarmerie et le baisse de l'épargne brute en 2024. Tous budgets confondus, la capacité de désendettement est de 7,16 années.

Tableau de synthèse des emprunts

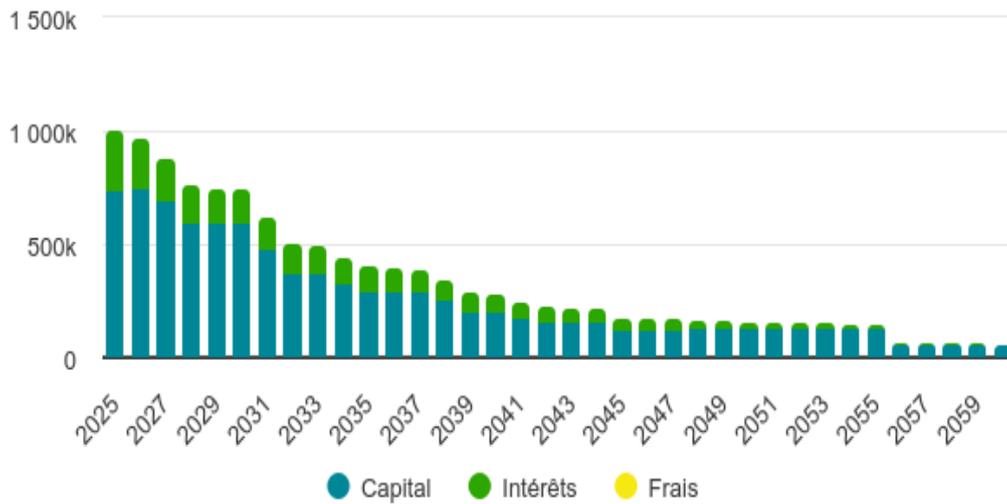
Budget	Année	Montant initial	Durée initiale	Prêteur	Type de taux	Intérêts 2024	Capital 2024	Annuité 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Budget général	2014	1 000 000 €	20	SA CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	Fixe	15 718,13 €	50 000,00 €	65 718,13 €	487 500,00 €
	2009	1 000 000 €	15	SOCIETE GENERALE	Fixe	1 285,46 €	66 665,92 €	67 951,38 €	- €
	2018	900 000 €	20	SA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL 35	Variable	29 536,98 €	45 000,00 €	74 536,98 €	630 000,00 €
	2020	1 519 300 €	11	SA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL 35	Fixe	14 083,38 €	134 776,30 €	148 859,68 €	958 836,64 €
	2020	800 000 €	20	CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE	Fixe	4 725,00 €	40 000,00 €	44 725,00 €	650 000,00 €
	2015	1 280 000 €	40,25	CAISSE DES DEPOTS	Variable	39 886,59 €	32 000,00 €	71 886,59 €	992 000,00 €
	2019	1 200 000 €	40	CAISSE DES DEPOTS	Variable	30 525,00 €	30 000,00 €	60 525,00 €	1 080 000,00 €
	2020	1 353 000 €	40	CAISSE DES DEPOTS	Variable	46 932,19 €	33 825,00 €	80 757,19 €	1 217 700,00 €
	2016	200 000 €	25	CAISSE DES DEPOTS	Variable	6 097,17 €	5 887,27 €	11 984,44 €	150 999,12 €
	2016	200 000 €	20	CAISSE DES DEPOTS	Fixe	2 056,18 €	9 528,02 €	11 584,20 €	131 880,53 €
	2020	771 698 €	10	CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE	Fixe	3 578,85 €	77 169,84 €	80 748,69 €	463 018,88 €
	2019	800 000 €	25	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	Fixe	5 370,20 €	29 968,28 €	35 338,48 €	652 525,20 €
	2017	800 000 €	20	SA LA BANQUE POSTALE	Variable	25 133,27 €	40 000,00 €	65 133,27 €	530 000,00 €
	2017	931 820 €	35	CAISSE DES DEPOTS	Variable	26 203,89 €	16 552,31 €	42 756,20 €	854 008,69 €
Budget Bâtiments Commerciaux	2013	660 000 €	20	SA CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE BRETAGNE PAYS DE LOIRE	Fixe	13 340,26 €	33 000,00 €	46 340,26 €	297 000,00 €
Budget Réserves Foncières	2011	900 000 €	15	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	Variable	9 928,18 €	60 000,00 €	69 928,18 €	120 000,00 €
	2011	1 000 000 €	15	CAISSE DES DEPOTS	Fixe	15 072,41 €	78 105,42 €	93 177,83 €	256 094,31 €
	2012	300 000 €	15	CAISSE DES DEPOTS	Variable	5 144,80 €	20 000,00 €	25 144,80 €	70 000,00 €
TOTAL						294 617,94 €	802 478,36 €	1 097 096,30 €	9 541 563,37 €

Depuis 2021, la ville n'a pas contracté d'emprunt en s'inscrivant dans une politique de désendettement après les emprunts réalisés sur le mandat précédent et au début du mandat actuel. Il convient de poursuivre la phase de désendettement engagé en limitant le recours à l'emprunt. Il n'est ainsi pas prévu de nouveaux emprunts sur 2025.

Le budget annexe des Réserves foncières a été clôturé au 31/12/2024. Par conséquent, la dette sera intégrée au budget principal à partir du 1^{er} janvier 2025.

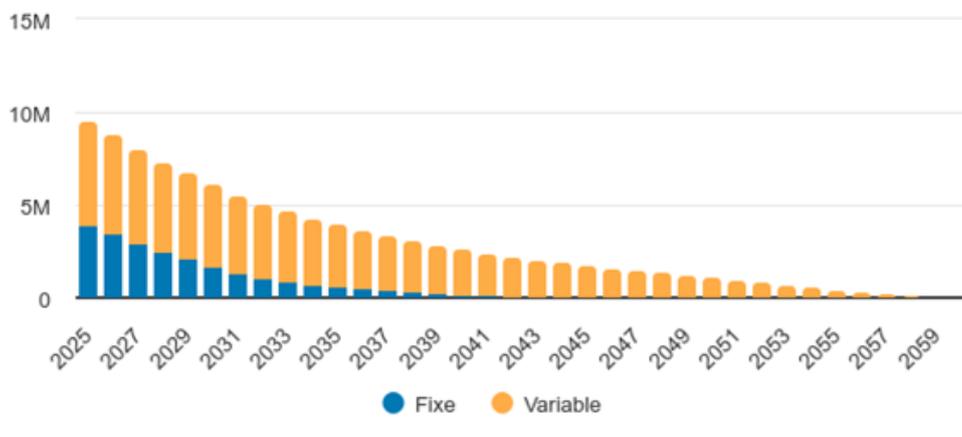
Au 1^{er} janvier 2025, la ville comptabilise 17 emprunts. 16 sur le budget principal et 1 sur le budget des bâtiments commerciaux.

Evolution des annuités de la dette

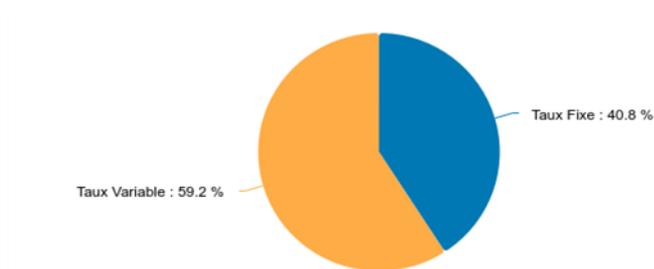


La dette actuelle présente un profil de remboursement avec une dégressivité lissée.

Profil d'extinction de la dette

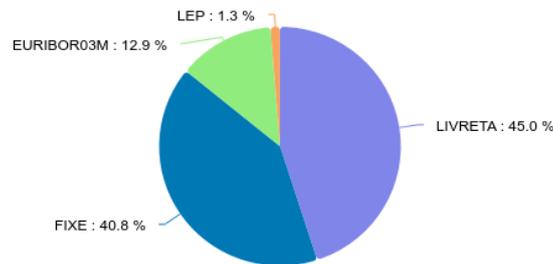


Répartition de la dette par type de taux (tous budgets)



	Fixes	Variables	
Encours	3 896 855,56	5 644 707,79	9 541 563,35
%	40,84%	59,16%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 6 mois	14 ans, 4 mois	10 ans, 8 mois
Duration	5 ans, 4 mois	10 ans, 11 mois	8 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	8	9	17

Sur les 17 emprunts en cours, 8 sont à taux fixe et 9 à taux variable. Sur les 9 emprunts à taux variable, 5 sont indexés sur le taux du Livret A, 3 sont indexés sur l'Euribor 3 mois (3,887% au 30 janvier 2024) et 1 est indexé sur le taux du livret d'épargne populaire (LEP).



Index	Nb	Encours au 01/01/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
LIVRETA	5	4 294 707,79	45,01%	278 113,35	27,54%
FIXE	8	3 896 855,56	40,84%	522 770,97	51,76%
EURIBOR03M	3	1 230 000,00	12,89%	145 007,31	14,36%
LEP	1	120 000,00	1,26%	64 058,51	6,34%
TOTAL	17	9 541 563,35		1 009 950,14	

Au 1er février 2025, les taux du livret A et du livret d'épargne populaire évoluent. Le taux du livret A sera désormais fixé à 2,4 % (contre 3% auparavant), et celui du livret d'épargne populaire (LEP) sera abaissé à 3,5% (contre 4% auparavant). Le niveau des charges d'intérêt devrait donc commencer à baisser même si leur niveau restera relativement élevé en 2025. En 2024, la collectivité a payé 294 617 € de charges d'intérêt. Elle estime qu'elle paiera 270 K€ de charges d'intérêt en 2025.

En 2025, une étude sera menée pour analyser si des renégociations de taux peuvent être intéressantes.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET LA PROSPECTIVE :

Comme en 2024, un des enjeux de l'année 2025 sera de continuer à maîtriser la section de fonctionnement. L'objectif est de permettre une situation qui structurellement permet de dégager une épargne brute suffisante pour poursuivre un accompagnement qualitatif des habitants et nos projets d'investissement tout en maintenant un niveau de service élevé. L'enjeu de l'année 2025 sera de maintenir un niveau d'autofinancement similaire à celui de 2024.

4.1) PERSPECTIVES EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2025 prévoira une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2024 notamment du fait de :

- **L'augmentation des charges de personnel :**

Le budget 2025 devrait augmenter environ de 6,5% par rapport au réalisé 2024. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs dont :

- L'augmentation des cotisations CNRACL : +3 points (+ 73 K€)
- L'augmentation des cotisations pour assurance du personnel (+20 K€ entre le BP 2024 et 2025)
- La hausse des cotisations du CDG 35 : +12 K€
- Le retour du taux URSAFF à 9,88% : + 24 K€
- La hausse du versement mobilité : + 3,5 K€
- Des postes ont été vacants en 2024 (responsable bâtiment, menuisier, peintre...). Ces postes sont pourvus en 2025.

Les évolutions prévues au budget :

- Le recrutement d'un informaticien (qui permettra de réduire le recours à certaines prestations)
- Le recrutement d'un agent supplémentaire de police municipale
- La réalisation d'une prestation d'un archiviste

- **L'augmentation des charges de gestion courante :**

Il est prévu en 2025 une reconduction du budget 2024 pour :

- Les subventions de fonctionnement aux associations. (186 000 €)
- La subvention versée au CCAS (210 000 €)

En revanche, certaines charges vont augmenter :

- Prévision d'une augmentation probable du coût moyen élève du fait notamment de l'évolution des charges de fonctionnement. Aussi, la subvention versée à l'OGEC devrait augmenter.
- La contribution au SDIS : le montant 2025 s'élèvera à 166 717 € soit une augmentation de 4,6% par rapport à 2024. Pour rappel, en 2020, la collectivité a payé 139 621 € de contribution SDIS soit une augmentation de +19,4% entre 2020 et 2025.

Enfin le budget 2025 constatera également deux nouvelles dépenses à ce chapitre par rapport à 2024 :

- Le versement à nouveau d'une subvention pour la Caisse des écoles : +17 000 €
- Le versement de 10% de nos produits de TICFE au SDE : +18 000 €

- **Une baisse attendue des charges à caractère général :**

En 2025, la ville de Liffré prévoit une légère baisse des charges à caractère général du fait notamment d'une prévision de la baisse des dépenses d'énergie qui ont été très fortes en 2024. Pour rappel, il avait été budgété 880 000 € en 2024 pour ce poste. Finalement les dépenses se sont élevées à près de 978 000€. En 2025, pour l'électricité, il est attendu un prix moyen TTC à l'échelle du groupement d'achat réalisé par le SDE 35, en baisse de 20% par rapport à 2024 et pour le gaz en baisse de 10% par rapport à 2024.

Il est également prévu à nouveau une baisse du budget alimentation avec l'arrêt de la fabrication des repas du portage de repas, des crèches et de la halte-garderie au 1er septembre 2025.

Quelques postes sont néanmoins prévus en augmentation comme les assurances avec une augmentation de plus de 16 000 € par rapport à 2024

- **La poursuite de la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal avec Liffré Cormier Communauté qui se traduit par une stabilité des atténuations de produits :**

En 2025, il est prévu de reverser 96 500 € (en fonctionnement) à Liffré Cormier Communauté au titre de la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal :

- 66 K€ pour le reversement de taxe foncière sur le bâti collectée sur les zones d'activités économique (ZAE) communautaires (
- 30 500 € pour le reversement à LCC des 500€ par nouveau logement construit, hors logements sociaux ou de renouvellement urbain. 2025 sera la première année où ce versement aura lieu suite à la décision de reporter à 2025 la mise en place de cette disposition.

4.2) PERSPECTIVES EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **L'évolution de la fiscalité :**

Nous ne connaissons pas actuellement nos bases d'imposition sur les ménages pour 2025, mais selon les informations pré-prévisionnelles de l'administration fiscale, elles seront en évolution pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de +4,46% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué de la revalorisation de +1,7% des valeurs locatives et par la politique d'accueil de population sur la commune et l'aménagement simultané de lotissements ; communément appelé "effet base".

Aucune augmentation de taux est prévue en 2025.

- **L'évolution de l'attribution de compensation :**

En 2024, aucun nouveau transfert de compétences n'est prévu au profit de Liffré-Cormier communauté. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, CLECT, aura lieu comme chaque année pour l'actualisation du coût des services communs d'instruction du droit des sols. Aussi, la ville prévoit une stabilité de son attribution de compensation.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses :**

Les principales évolutions qui vont baisser ou augmenter les recettes :

- Il est prévu l'arrêt du portage de repas et de la production des repas et des goûters des crèches et de la halte-garderie. (-33 K€ de recettes par rapport au réalisé 2024 avec un arrêt prévu au 1er septembre 2025).
- La mise à disposition de la police municipale aux communes de Gosné, Saint-Aubin-du-Cormier et la Bouëxière devrait engendrait 35 000 € de recettes.
- En 2025, il est également prévu une nouvelle recette de 5000 € avec la mise en place d'une régie publicitaire dans le magazine Le Liffréen.

- **L'évolution des dotations et subventions :**

Nous pouvons d'ores et déjà anticipé les évolutions suivantes sur le poste de recettes des dotations et subventions :

- A minima hypothèse d'un maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement à son niveau de 2024 ;
- La stabilité de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ;
- Prévision de la disparition du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la rentrée 2025. Toutefois concernant le budget 2025, nous devrions percevoir la somme pour l'année 2024 – 2025. La disparition du dispositif aura donc un impact sur le budget 2026 (et non dès le budget 2025)
- Perte de la subvention du CD35 pour notre programmation culturelle (-13 K€)
- En juillet 2024, la collectivité a conventionné avec l'Etat pour la mise en place d'une tarification sociale des cantines. Pour tous les repas facturés à 1 € aux familles ayant un QF inférieur à 1000, l'Etat verse une aide de 3 euros. Une bonification dite « Egalim » de 1€ par repas peut également être perçue. 80 K€ vont être inscrits au budget 2025

- **Perception de produits financiers en 2025 :**

En juillet 2024, le conseil municipal a décidé d'ouvrir un compte à terme rémunéré auprès de l'Etat : 1,3 million d'euros ont été placés pour une durée de 12 mois. En 2025, ce placement devrait rapporter autour de 39 K€.

4.3) PROJETS D'INVESTISSEMENT :

Les évaluations en cours portent ce programme d'investissement 2025 autour de 5,5 M€, restes à réaliser (RAR) 2024 compris (4,9 M€ de nouveaux crédits et 565 K€ de RAR).

Présentation du plan pluriannuel d'investissement jusqu'à 2030 :

Détail des investissements :	Réalisés			Prévisionnel						Montant total de l'opération (prévisionnel ou réalisé)	Investissements 2025-2030 (hors RAR 2024)
	Montants déjà réalisés sur les exercices antérieurs	Montant réalisé en 2024	Reste-à-réaliser 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
TOTAL		2 758 513,85 €	565 195 €	4 348 252 €	4 311 727 €	5 841 575 €	4 902 000 €	4 190 000 €	4 282 000 €		
ADMINISTRATION GENERALE		14 411,12 €	- €	17 000 €	15 000 €	106 411 €	92 000 €				
AMENAGEMENT DE LA PLAGE WENDOVER - PROJET CINEMA	5 928 €	16 480,50 €		330 000 €	300 000 €	550 000 €	100 000 €	- €	- €	1 302 409 €	1 280 000 €
Aménagement de la place Wendover	5 928 €	16 480,50 €	AP/CP	330 000 €	300 000 €	400 000 €	100 000 €			1 152 409 €	1 130 000 €
Participation au projet du cinéma						150 000 €				150 000 €	150 000 €
BATIMENT		1 405 033,14 €	87 135,42 €	1 751 752 €	1 834 727 €	3 301 575 €	3 000 000 €	2 330 000 €	2 500 000 €	16 210 222 €	14 718 053 €
Dotations BATIMENT		326 185,08 €	87 135,42 €	300 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	500 000 €	500 000 €	2 553 320,50 €	2 140 000,00 €
Raccordement RCU		210 000,00 €								210 000 €	- €
Centre Multi Activités - Partie Culturelle et associative (AP/CP)	966 044 €	407 317,04 €	AP/CP	350 000,00 €	244 727 €	150 000 €				2 118 088 €	744 727 €
Construction de la nouvelle salle de sport (AP/CP)	2 664 294 €	353 821,66 €	AP/CP	21 752 €						3 039 867 €	21 752 €
Construction nouveau restaurant scolaire Prévert (AP/CP)	716,00 €	107 709,36 €	AP/CP	80 000 €	470 000 €	1 341 575 €	300 000 €			2 300 000 €	2 191 575 €
Travaux de rénovation énergétique école Jacques Prévert - Tranche 1					340 000 €					1 020 000 €	1 020 000 €
Travaux de rénovation énergétique école Jacques Prévert - Tranche 2					100 000 €	730 000 €	600 000 €			1 430 000 €	1 430 000 €
Groupe scolaire Ferry - Desnos - travaux de rénovation énergétique + PPI couverture				120 000 €	300 000 €	600 000 €	300 000 €	300 000 €	380 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Travaux de la mairie				200 000 €	100 000 €					300 000 €	300 000 €
Extension de Ma Cantine						100 000 €	600 000 €	700 000 €	100 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Desnos - 2 dortoirs en 2 salles de classes										180 000 €	180 000 €
Ferry - Desnos : construction de 3 classes et sanitaires supp								330 000 €	770 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €
Extension salle des maîtres Desnos									70 000 €	70 000 €	70 000 €
Restaurant Ferry en dortoirs								200 000 €	400 000 €	600 000 €	600 000 €
2 salles de classes dans l'ancien restaurant Prévert							420 000 €			420 000 €	420 000 €
Complexe sportif Ferry (SOS1+2+ salle christine Bougrat)						100 000 €	500 000 €	300 000 €	100 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
COMMUNICATION		7 487,74 €	- €	8 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	65 988 €	58 500 €
CULTURE		29 708,21 €	- €	50 000 €	20 000 €	179 708 €	150 000 €				
ECLAIRAGE PUBLIC		42 032,65 €	7 380,91 €	218 000 €	230 000 €	258 000 €	230 000 €	308 000 €	230 000 €	1 523 414 €	1 474 000 €
Travaux éclairage public avec te SDE				150 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	50 000 €		800 000 €	800 000 €
Autres travaux d'éclairage public		12 058,93 €	7 380,91 €					200 000 €	200 000 €	419 440 €	400 000 €
Effacements de réseaux				40 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		30 000 €	190 000 €	190 000 €
Achat illuminations de Noël		29 973,72 €		28 000 €		28 000 €		28 000 €		113 973,72 €	84 000 €
EDUCATION		21 962,42 €	26 565,32 €	43 000 €	40 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	271 528 €	223 000 €
ENFANCE		12 457,42 €	4 127,14 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	106 585 €	90 000 €
ENTRETIEN		15 207,27 €		30 000 €	20 000 €	145 207 €	130 000,00 €				
ESPACES VERTS		59 195,63 €	5 944,36 €	200 000 €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €	945 140 €	880 000 €
Dotation espaces verts		56 285,87 €	5 944,36 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	80 000 €	80 000 €	422 230,23 €	360 000,00 €
Végétalisation des cours d'école				50 000 €	80 000 €	80 000 €	50 000 €			260 000,00 €	260 000,00 €
Aires de jeux		2 909,76 €	- €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	262 909,76 €	260 000,00 €
INFORMATIQUE		202 145,12 €	6 909,00 €	185 000 €	130 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	844 054 €	635 000 €
MANIFESTATIONS		13 211,57 €		100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	238 212 €	225 000 €
MECANIQUE		359 035,26 €	46 775,52 €	140 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	945 811 €	540 000 €
POLICE MUNICIPALE		3 514,19 €	- €	34 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	57 514 €	54 000 €
PRESTATIONS A LA POPULATION		- €	- €	3 000 €	5 000 €	28 000 €	28 000 €				
RESSOURCES HUMAINES		10 424,57 €	- €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	58 425 €	48 000 €
RESTAURANT MUNICIPAL		24 688,70 €	- €	53 000 €	75 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	272 689 €	248 000 €
SINISTRE		14 538,08 €	11 112,00 €	30 000 €	205 648 €	180 000 €					
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE		31 907,63 €	1 115,17 €	50 000 €	40 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	263 023 €	230 000 €
URBANISME ET FONCIER		34 796,94 €		47 000 €	40 000 €	281 797 €	247 000 €				
Acquisitions foncières				30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	180 000 €	180 000,00 €
Etude Urbaine et Financière sur des secteurs de renouvellement urbains		33 210,00 €								33 210 €	- €
Dépenses foncières (notaires, géomètres, enquêtes publiques, ...)		1 586,94 €		17 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	68 587 €	67 000,00 €
VOIRIE		440 277,69 €	368 130,42 €	1 035 000 €	1 210 000 €	1 100 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	7 153 408 €	6 345 000 €
Dotations VOIRIE		307 739,51 €	69 861,42 €	220 000 €	380 000 €	410 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	4 387 601 €	4 010 000,00 €
Rue de la Bretonnière	1 200 €	9 026,16 €	AP/CP	260 000 €	500 000 €	390 000 €				1 160 226 €	1 150 000 €
Etude mobilité		53 856,00 €	16 194,00 €							70 050 €	- €
Carrefour Europe	9 331 €	69 656,02 €	282 075,00 €	55 000 €						416 062 €	55 000,00 €
Rue de Rennes				500 000 €	330 000 €					830 000 €	830 000,00 €
Rue des Canadais						300 000 €				300 000 €	300 000,00 €

3. La poursuite et le lancement de projets structurants :

- Les opérations en AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement)



Les AP /CP :

Cet instrument de pilotage répond à une volonté de transparence et de rigueur, en favorisant une gestion pluriannuelle des investissements dans le but d'accroître la lisibilité budgétaire, de permettre de diminuer les reports de crédits, et d'optimiser la planification des procédures administratives. Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

Les AP/CP en cours vont se poursuivre. Elles seront révisées lors du Conseil municipal de mars 2025 lors du vote du budget. Les montants pluriannuels seront ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.

En 2025, les AP/CP concernent :

- Les travaux du Centre Multi-Activités dont la maîtrise d'œuvre est portée par LCC.
- Les quelques dépenses restantes concernant la construction de la nouvelle salle de sport.
- La construction d'un nouveau restaurant scolaire – école Jules Ferry -site Jacques Prévert. Le marché de maîtrise d'œuvre a été résilié en fin d'année 2024. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre est en cours. La réalisation du projet est donc décalée par rapport au projet initial.
- La requalification de la rue de la Bretonnière avec la réalisation des réseaux.
- La réalisation du cinéma et les travaux de la place Wendover. L'AP/CP va être revue sans le portage financier communal du cinéma mais avec une contribution financière de la ville.

Il sera proposé d'ouvrir une nouvelle AP/CP pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Jacques Prévert.

- Les autres opérations d'investissement en 2025 :

D'autres opérations d'investissement sont également prévues en 2025 :

- Concernant les bâtiments, un accent sera mis sur les travaux permettant des économies d'énergie. Il est par exemple prévu des travaux au sein de la mairie, le remplacement des éclairages leds à l'espace intergénérationnel ou encore la poursuite de la réfection des couvertures pour l'école Prévert et Ferry/Desnos.
- Un plan de renouvellement de l'éclairage public doit également se dérouler sur les 3 prochaines années grâce à la convention engageant le SDE dans la réalisation de ces travaux.
- Le début des travaux pour l'aire de jeux Léo Lagrange.
- Le début des travaux pour la végétalisation des cours d'école.

⇒ Des investissements récurrents : les dotations :

En complément des crédits ouverts pour les grandes opérations, plus de 1,8 M€ devraient être ouverts sous forme de "dotations" pour permettre aux services, en lien avec les élus, de réaliser leurs investissements jugés prioritaires. Ces dotations sont inscrites pour la plupart dans une logique

pluriannuelle. Le détail des dotations est renseigné dans le tableau ci-dessus. A noter que les 3 dotations les plus importantes sont fléchées vers les bâtiments pour 300 K€, vers la voirie pour 220 K€ et vers l'éclairage public pour 200 K€.

4. Le financement de ces différents investissements :

Le financement de ces différents investissements s'opère, comme l'an passé :

- Par les recettes issues de la taxe d'aménagement,
- Par les recettes issues du FCTVA,
- Par les participations des aménageurs dans le cadre des PUP,
- Par les subventions des partenaires tels que l'Etat, le Département et les Régions pour des opérations qui seront instruites favorablement en termes d'éligibilité.

4.4) ANALYSE FINANCIERE DU SCENARIO PROSPECTIF RETENU :

La prospective financière est projetée jusqu'en 2028. Elle se base sur les hypothèses suivantes actualisées :

- **Hypothèses retenues au niveau du fonctionnement (PPF) :**

Charges à caractère général (011) : +3% par an sauf pour :

- Energie / électricité : 2025 : 800 K€ / 2026 : 750 K€ / 2027 : 700 K€ et 2028 : 650 K€
- Combustibles : 4000 € en 2025 et 2026 et 1000 € à partir de 2027 (fin du fioul)
- Carburants : -5% par an
- Alimentation : 306 K€ en 2025 puis 250 K€ en 2026 (-70 K€ suite à l'arrêt de la production des repas pour le portage de repas, la crèche et la HG et -6500 € pour la réduction du coût des denrées) puis +1% par an.
- Stabilité pour les fournitures (administratives / entretien / de petits équipements...)
- Stabilité pour les postes « techniques » : terrains / bâtiments publiques / voiries / réseaux / matériels roulants
- Stabilité pour versement à des organismes de formation
- Stabilité des frais d'affranchissement

Charges de personnel (012) :

- Entre 2024 et 2025 : +6,55%
- Entre 2025 et 2026 : +2,5%
- Entre 2026 et 2028 : +2% par an

Charges de gestion courante :

- Stabilité des indemnités des élus
- Créances admission en non-valeur et créances éteintes : 1500 € par an
- Service incendie : +3 % par an (+3,8% par an sur la période 2021 - 2024)
- Subvention CCAS : 210 K€ en 2025 puis 230 K€ par an
- Subvention Caisse des écoles : +3% par an

- Subventions aux associations : stabilité (186 K€ / an + 3 000 € de subventions exceptionnelles au niveau de l'administration générale)
- Participation versée à l'OGEC : +5% entre 2024 et 2025 puis -5% par an (hypothèse : baisse des dépenses d'énergie et partage des espaces)
- Licences informatiques : +3% par an
- Licences Office 365 : 30 000 € en 2025 puis +3% par an (+ en 2025 et 2026 : ajout de l'échéancier de paiement)

Recettes de produits des services :

- +2% pour les recettes issues de la tarification
 - o Sauf pour le compte 7062 lié aux redevances des services à caractère culturel avec la perspective de l'ouverture de la salle de spectacle (+18 K€ entre 2025 et 2026)
 - o Sauf pour le compte 7066 (droits à caractère social) avec l'arrêt de la production des repas pour le portage de repas, les crèches et la halte-garderie : -64 K€ de recettes entre 2025 et 2026
- Stabilité pour les mises à disposition de personnel (hormis pour la police municipale : +10 K€ par an à partir de 2026 suite au recrutement supplémentaire d'un agent)
- Stabilité pour les remboursements de frais par le CCAS, LCC et les autres tiers.

Fiscalité locale et impôts et taxe :

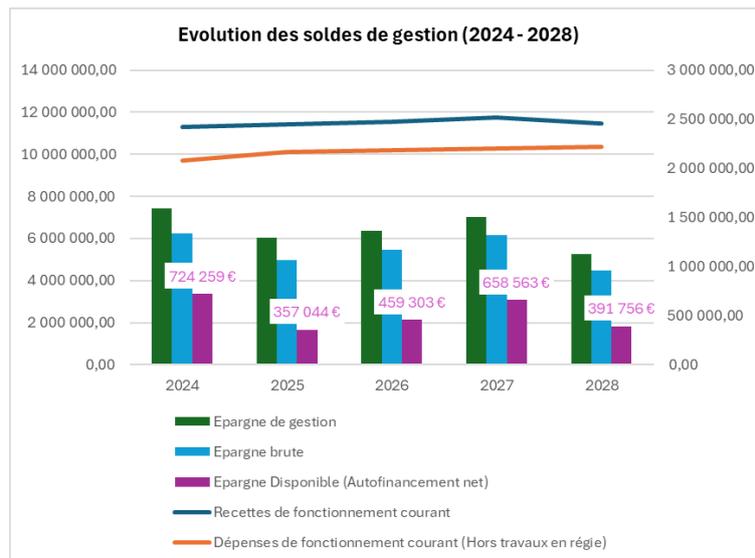
- Bases pré-prévisionnelles pour 2025 puis croissance des bases de +3% par an
- Stabilité des taux de fiscalité
- Droits de mutation : 380 K€ en 2025 et 400 K€ les autres années
- Stabilité pour les autres postes (TCFE, TLPE, attribution de compensation, FNGIR, FPIC)

Dotations et participations :

- DGF : +2% par an sauf à partir de 2028 concernant la DSR (du fait du passage de la commune à + de 10 000 habitants) : maintien uniquement de 50% de la fraction bourg centre de la DSR (Prévision de la DSR en 2027 : 747 K€ / en 2028 : 261 K€ et en 2029 : 0 €).
- Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières : +2% par an.
- Stabilité pour les autres postes

Revenus des immeubles : +2% par an

- **Analyse financière du scénario prospectif retenu :**



	Réalisé	Prospect	Prospect	Prospect	Prospect
TABLEAU FINANCEMENT INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027	2028
EMPLOIS	2 868 463	5 013 447	4 311 727	5 841 575	4 902 000
Dépenses d'équipement	2 758 514	4 913 447	4 311 727	5 841 575	4 902 000
Travaux en régie	97 209	100 000	100 000	100 000	100 000
Reversement taxe aménagement sur ZAE à LCC	12 131				
165 - Dépôts et cautionnements reçus	610				

RESSOURCES	2 517 401	2 085 738	1 920 988	5 411 304	1 810 273
Epargne Nette	724 259	357 044	459 303	658 563	391 756
Subventions investissement	657 532	280 163	511 173	731 158	490 200
Fonds de concours	513 995	95 000	262 943	-	-
PUP signés	80 200	243 000			
PUP potentiellement à venir		100 925	100 000	100 000	100 000
FCTVA	310 664	713 306	427 570	761 584	668 318
Taxe aménagement	153 863	150 000	150 000	150 000	150 000
comptes 20-21-23 et 165	31 244				
Emprunt	-	-		3 000 000	-
Produits de cessions (775)	45 644	146 300	10 000	10 000	10 000
Résultat de l'exercice	- 351 062	- 2 927 709	- 2 390 739	- 430 271	- 3 091 726

RESULTAT DE CLOTURE	2024	2025	2026	2027	2028
Fonds de roulement début exercice	6 694 351	5 843 630	2 915 922	525 183	94 912
Résultat de l'année	- 351 062	- 2 927 709	- 2 390 739	- 430 271	- 3 091 726
Fonds de roulement clôture	6 343 289	2 915 922	525 183	94 912	- 2 996 814
ENCOURS DE DETTE A FIN EXERCICE BP	8 798 469	8 537 796	7 831 029	10 124 261	9 417 494

DELAI DESENETTEMENT	6,59	6,39	5,86	7,58	7,05
---------------------	------	------	------	------	------

Avec les hypothèses de fonctionnement prises en compte ci-dessus, la programmation pluriannuelle proposée est financée en 2025 et 2026 sans le recours à l'emprunt. En 2027, elle est financée avec un recours à un emprunt de 3 M€. La problématique de financement se pose à partir de 2028 avec notamment en fonctionnement la prise en compte de la dégradation de la DGF suite au passage de la commune à + de 10 000 habitants. Les travaux engagés sur la programmation pluriannuelle et sur la prospective seront poursuivis au 1^{er} semestre 2025 afin de travailler sur la période 2028 – 2030.

CONCLUSION :

La construction budgétaire 2025 on le comprend, devra être agile face aux enjeux auxquels la Ville de Liffré doit répondre :

- Veiller à l'évolution de la section de fonctionnement afin de préserver des marges de manœuvre, tout en préservant un service public qualitatif, pour une population plus nombreuse ;
- Intensifier les projets en lien avec la sobriété énergétique et environnementale ;
- Poursuivre la politique de désendettement enclenchée depuis 2020 pour ne pas obérer les capacités d'intervention post mandat en cours ;
- Porter les investissements nécessaires pour assumer les fonctions que la Ville exerce en tant que pôle de centralité, au niveau intercommunal mais également au-delà ;

Tous ces enjeux se font avec des reports de charges importantes de l'Etat sur les collectivités (cartes nationales d'identité, gestion des manifestations, gestion des autorisations d'urbanismes...) Etat qui est le seul à pouvoir présenter un budget déséquilibré. La rigueur budgétaire observé par la Ville depuis plusieurs années est de plus en plus mise à mal au regard de l'augmentation de besoins de la population liffréenne. Maintenir un haut niveau de services, un accompagnement de nos forces vives, des habitants les plus fragiles pour maintenir le bien vivre ensemble est primordial. Poursuivre l'aménagement de la Ville, de ses équipements, de ces espaces publics pour conforter notre qualité de vie est nécessaire.

L'impôt permettait de maintenir nos recettes au niveau des besoins de nos habitants mais sa refonte depuis 2010 (taxe professionnelle, taxe d'habitation) couplée aux transferts sans financement nous amènerons à prendre les décisions en toute responsabilité pour continuer à accompagner la ville et ses habitants.